

DISPOSITIF ACTEE+ CHENE – janvier 2026
ACTION TERRITORIALE des COLLECTIVITES pour l'EFFICACITE ENERGETIQUE
FICHE DE CANDIDATURE

DEMANDEUR

Projet porté par / Collectivité de

Affaire suivie par : Mme /M

Fonction :

Téléphones :

Courriel :

BATIMENT A INSCRIRE DANS LE PROGRAMME

Nom et nature du bâtiment :

Adresse(s) :

Surface du bâtiment (en m²) :

Audit énergétique déjà réalisé : OUI NON

Si non, demande d'aide pour la réalisation d'un audit : OUI NON

Financement des frais de maîtrise d'œuvre : OUI NON
(Audit énergétique et cahier des charges préalables obligatoires)

Financement des frais d'AMO (cahier des charges préalable obligatoire) : OUI NON

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE

En complétant cette fiche d'inscription, la collectivité s'engage à réaliser les prestations pour lesquelles elle a complété la fiche de candidature.

En ce qui concerne l'audit, le reste à charge pour la collectivité représentera 25% du montant HT + 100% de la TVA de l'audit (si le bâtiment bénéficie d'une bonification, le reste à charge sera de 20% du montant HT de l'audit + 100% de la TVA)

Si la collectivité a déjà réalisé un audit et souhaite financer les frais de maîtrise d'œuvre et/ou d'AMO, elle s'engage à transmettre l'audit et les cahiers des charges, aux services du TE Flandre.

Fait le à

Le Maire/Président de